



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E3875

VALABLE JUSQU'AU 15/05/2027

ÉDITÉ LE

08/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1986

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/03/2025
8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE B335291894

Siret : 335 291 894 00038

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 1928494

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 321063062003

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 321063062001

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : RAYNIER SARL

255 RUE GUILLAUME CAILHAU
ZA LANNOLIER II
11000 CARCASSONNE

Téléphone : 04 68 25 45 68

Portable : 06 10 05 15 88

Site Internet :

E-mail : contact@raynier-plomberie.fr

Responsabilité légale :
PAGES DEVELOPPEMENT (948 666 912)

Fax : 04 68 25 76 87

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ²	13/06/2024
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/04/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	07/05/2026
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	16/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	03/04/2025
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	13/06/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	19/06/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	19/06/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	03/04/2025
o Ventilation mécanique	16/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.